ACADÉMIE DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Territoire de Belfort

PROCÉDURE D'ADMISSION SEGPA

CM2

CYCLE DE CONSOLIDATION

Si les parents sont en désaccord avec l'éventualité d'une pré-orientation en SEGPA, il est de la responsabilité de l'école de constituer et transmettre le dossier à la CDOEASD. Les parents auront toujours la possibilité de refuser l'orientation proposée.

1

Un élève est en difficulté de manière persistante dans sa scolarité.

Passation des évaluations Open.scol.

Rencontre avec les parents pour partager les résultats scolaires qui confirment la démarche d'information faite au CM1.

2

Le dossier est constitué avec les éléments scolaires.

Transmission à la coordonnatrice de la CDOEASD.

3

Un bilan psychologique pourra être établi afin d'éclairer la situation de l'élève.

Prise de contact du psychologue de l'éducation nationale avec l'école.

Réception de l'accord des parents pour un bilan.

4

La CDOEASD statue sur les éléments du dossier.

Pré-orientation en 6ème segpa inclusive

Acceptation des parents → Affectation en 6ème segpa

Refus des parents → 6ème ordinaire (collège de secteur)

Ne relève pas d'une pré-orientation en 6ème segpa inclusive

→ 6ème ordinaire (collège de secteur)

Vauban à Belfort
Signoret à Belfort
J. Ferry à Delle

Pas de sectorisation.
Prise en compte des souhaits des parents en fonction des places disponibles.